



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du Jeudi 14 mars 2013

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 33 |
| Date de la convocation 5 mars 2013 | | |
| Date d'affichage 7 mars 2013 | | |
| Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme - Cession de l'immeuble 24 rue de la République</i> | | |
| Vote pour à l'unanimité | | |
| POUR : 33 | | |
| CONTRE : 0 | | |
| ABSTENTION : 0 | | |

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
BORELLI Huguette donne procuration à LAUNAY Michel,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Sollies-Pont est propriétaire d'un bâtiment situé au 24, rue de la République sur une parcelle cadastrée section AT n° 82 (plan joint). Celui-ci se compose de trois étages comportant chacun 1 logement de type 2 d'environ 50 m² ainsi que d'une salle en rez-de-chaussée, affectée actuellement à l'association des anciens combattants. Ce local sera conservé par la commune ainsi que le passage public.

Un règlement de copropriété doit être établi par le cabinet de géomètres experts ARRAGON, pour permettre la vente des 3 logements.

Par délibération du 23 février 2012, le conseil municipal a approuvé le principe de cession de cet immeuble à un bailleur social. Compte tenu des travaux à réaliser, aucun bailleur social n'a donné suite à la proposition de la commune.

Ce bien a alors été proposé à la vente par la commune avec pour condition que les logements soient conventionnés afin que les loyers soient maîtrisés. De ce fait, les logements seront comptabilisés dans le parc de logements locatifs sociaux pendant neuf ans.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 3112-1,

VU l'avis des domaines du 10 janvier 2013,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** le principe de cession de cet immeuble,

- **AUTORISE** le maire à négocier la cession de ce bâtiment afin de signer un compromis de vente avec de futurs acquéreurs.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON

Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 MARS 2013

18 MARS 2013



DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des
finances publiques du Var



Division France Domaine
Place Besagne
CS. 91409
83056 TOULON CEDEX

N° 2012-130V2286

Enquêteur : **Marion MATHLOUTHI**
Téléphone : 04.94.03.81.41
Télécopie : 04.94.03.81.86
Mél: marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous.

1. Service consultant : Commune de SOLLIES-PONT
26 avenue du 6^{ème} RTS
83 210 SOLLIES-PONT

Vos références : 2640/2012/PST/SU/VT/MM
Affaire suivie par : Valérie TAGLIOLI

2. Date de la consultation : Lc : 11/12/2012
Reçue le : 18/12/2012

3. Opération soumise au contrôle : Evaluation de la valeur vénale de 3 appartements au sein d'un même immeuble dans le cadre d'un projet de cession à Var Habitat (révision de l'évaluation 2012-130V1826).

4. Propriétaire présumé : Commune de Solliès-Pont

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

COMMUNE DE ; SOLLIES-PONT

CADASTRE – SUPERFICIE :

| Section | Parcelle | Superficie (m ²) | Adresse/ Lieu-dit |
|---------|----------|------------------------------|-------------------------|
| AT | 82 | 84 | 24 rue de la République |

NATURE – SITUATION :

Les biens objet de la présente évaluation correspondent à 3 appartements de type 2 situés dans un immeuble de construction ancienne (1930) élevé de trois niveaux sur RDC :

- 1^{er} étage : appartement de 50 m²
- 2^{ème} étage : appartement de 56 m²
- 3^{ème} étage : appartement de 54 m²

Travaux de rénovation à envisager notamment au niveau des communs et de 2 appartements sur les 3.

Informations communiquées par le consultant. Bien non visité.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRIVÉE LE

21 JAN. 2013

CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SERVICE TECHNIQUE

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

COURRIEL

REÇU LE :

21 JAN. 2013

MAIRIE DE SOLLIES-PONT

N° 7307

Mod. V

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0